Recueil Constant Cons



ÉDITORIAL

969 Les trois révolutions d'Urvoas, Christophe Jamin

ACTUALITÉS

- 972 Agent des sûretés : publication d'une ordonnance
- 974 Plan de redressement : apurement du passif d'un débiteur en cessation d'activité
- 978 Sociétés par actions et EIRL: décret d'application de la loi « Sapin II »
- 981 État civil (sexe neutre): pas de création d'une troisième catégorie de sexe
- 990 Avocats (postulation): exclusion devant les cours d'appel en matière prud'homale

POINT DE VUE

994 L'arrêt A. P., Nicot et Garçon contre France ou le maintien problématique d'une approche biologisante de l'identité sexuée, Benjamin Moron-Puech

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1004 Chronique: Comment les activités économiques révolutionnent le droit et les théories juridiques, Jean Paillusseau
- 1011 Panorama: Droit international privé, Hélène Gaudemet-Tallon et Fabienne Jault-Seseke
- Notes: La Cour européenne des droits de l'homme condamne la France mais adresse un message à d'autres États, note sous CEDH 6 avr. 2017, Jean-Philippe Vauthier et François Vialla
- 1031 De la notion d'archive publique de l'État, note sous Civ. 1^{re}, 22 févr. 2017, Thibault de Ravel d'Esclapon
- 1036 Relativité de la faute contractuelle, le retour?, note sous Com. 18 janv. 2017, Denis Mazeaud

ENTRETIEN

1040 Mathilde Hautereau-Boutonnet - Faut-il accorder la personnalité juridique à la nature?



Recueil

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370) Thomas COUSTET (5356)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD Fonds de commerce et commercants: Yves ROUOUET Société et marché financier: Alain LIENHARD

 ÉDITION - RÉALISATION Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Sccrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginctle N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992 Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

Nº CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^c RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

Ce numéro contient un encart jeté « DOMEN »

SOMMAIRE



ÉDITORIAL Christophe Jamin

Les trois révolutions d'Urvoas

ACTUALITÉS

972

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Agent des sûretés:

publication d'une ordonnance Prêt (indemnité de recouvrement):

qualification de clause pénale, Com. 4 mai 2017

Concurrence-Distribution

Pratiques restrictives (juridiction non spécialisée): recevabilité du contredit,

Com. 26 avr. 2017

Consommation

Surendettement (recommandation):

qualité pour contester du maire,

Cass., avis, 3 mai 2017

Entreprise en difficulté

Plan de redressement: apurement du passif d'un débiteur en cessation d'activité,

Com. 4 mai 2017

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clause résolutoire): impossibilité pour le preneur de s'en prévaloir, Civ. 3°, 27 avr. 2017

Société et marché financier

Sociétés par actions et EIRL:

décret d'application de la loi « Sapin II » Sociétés par actions (participation des actionnaires): publication d'une ordonnance

Sociétés par actions (émissions obligataires): publication d'une ordonnance

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Élagage (demande): déclaration préalable des coupes et abattages d'arbres,

Civ. 3º, 27 avr. 2017

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance: recours subrogatoire contre

l'assureur du responsable, Civ. 2°, 27 avr. 2017

Famille-Personne-Succession État civil (sexe neutre): pas de création d'une

troisième catégorie de sexe, Civ. 1^{re}, 4 mai 2017

982

DROIT IMMOBILIER

Bail

SAFER (opération d'entremise): conditions d'attribution d'une location de parcelle agricole, Civ. 3°, 27 avr. 2017

Construction-Urbanisme

Architecte (sous-traitance): portée de l'action en paiement contre le maître d'ouvrage, Civ. 3°, 27 avr. 2017

Expropriation

Procédure (appel): caducité en cas d'expiration du délai de dépôt des pièces, Civ. 3º, 27 avr. 2017

983

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit d'auteur (téléchargement illégal): lecteur multimédia favorisant le « streaming »,

CJUE 26 avr. 2017

DROIT PÉNAL 984 ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Apologie d'actes de terrorisme: caractérisation de l'élément intentionnel, Crim. 25 avr. 2017

Procédure pénale

Constitution de partie civile (recevabilité): portée de l'application de la loi du 3 juin 2016, Crim. 25 avr. 2017

986

DROIT PUBLIC

Droit administratif

État d'urgence (assignation à résidence): contrôle de la légalité de l'arrêté ministériel, Crim. 3 mai 2017

Fiscalité

Visite domiciliaire: inapplicabilité

de la procédure prévue pour les traitements

informatiques, Com. 26 avr. 2017

Santé publique

Chirurgiens-dentistes (association): publicité sur les prestations offertes au public,

Civ. 1^{rc}, 26 avr. 2017

988

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée: montant de l'indemnité de requalification, Soc. 26 avr. 2017

Sécurité sociale

Accident du travail (intérimaire):

responsabilité pénale et civile de l'entreprise utilisatrice, Crim. 25 avr. 2017

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (litispendance): date d'une procédure d'instruction in futurum, CJUE 4 mai 2017

Profession juridique et judiciaire

Avocats (postulation): exclusion devant les cours d'appel en matière prud'homale, Cass., avis, 5 mai 2017

Voie d'exécution

Saisie des rémunérations: office du juge en cas de demande abusive, Civ. 2°, 20 avr. 2017

Recueil Dalloz - 18 mai 2017 - nº 18



994

L'arrêt A. P., Nicot et Garçon contre France ou le maintien problématique d'une approche biologisante de l'identité sexuée par Benjamin Moron-Puech



CHRONIQUES

996

Le droit animalier, de l'anecdotique au fondamental par Jean-Pierre Marguénaud et Xavier Perrot

1004

Comment les activités économiques révolutionnent le droit et les théories juridiques par Jean Paillusseau

PANORAMA

1011

Droit international privé mars 2016 - février 2017 par Hélène Gaudemet-Tallon et Fabienne Jault-Seseke

NOTES

1027

La Cour européenne des droits de l'homme condamne la France mais adresse un message à d'autres États, note sous CEDH 6 avr. 2017 par Jean-Philippe Vauthier et François Vialla

1031

De la notion d'archive publique de l'État, note sous Civ. 1°, 22 févr. 2017 par Thibault de Ravel d'Esclapon

1036

Relativité de la faute contractuelle, le retour ?, note sous Com. 18 janv. 2017 par Denis Mazeaud



3

ENTRETIEN

1040

Mathilde Hautereau-Boutonnet Faut-il accorder la personnalité juridique à la nature ?

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer dairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Los manuscrits acceptés pour publication le sont,

conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr